

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 35

Etaient présents :

DATE DE LA
CONVOCATION :
15/03/2023

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Magali SCHELLES Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuidar DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sylvia POLLET Conseillère, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

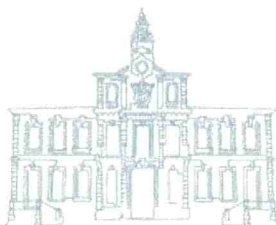
DELIBERATION
DEL_2023_035

Procurations étaient données à :

Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère
Patricia SPREA Conseillère par Laurent DESHAIES Conseiller

Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA MÉTROPOLE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES



Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_035

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le décret n° 2015-991 du 7 août 2015 portant divers dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,
Vu le Code des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2224-13 à 17-1,
Vu la délibération du bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant l'approbation du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité des Services prévention des déchets métropolitains en date du 20 décembre 2022,
Vu le dossier constitutif du rapport annuel 2021 relatif à l'élimination et la gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant, que la délibération du 28 septembre 2022 doit être abrogée sur le motif que le rapport annuel 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, envoyé en janvier 2023, prévaut sur celui du Pays d'Aix envoyé en juin 2022,

Que, la Métropole Aix-Marseille-Provence est désormais compétente en matière de prévention et gestion des déchets.

Que, le schéma de prévention et de gestion des déchets de la Métropole reste une compétence de la Métropole. Dans ce cadre, chaque Conseil de Territoire a élaboré un rapport d'activité pour l'année 2021. Le rapport annuel sur le service d'élimination et de gestion des déchets ménager et assimilés de l'année 2021 a été adressé le 2 décembre 2022 à la Commune de Gardanne par courriel (joint en annexe),

Considérant que le rapport annuel sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de l'année 2021 doit être exposé au plus tard six mois après la clôture de l'exercice,

Considérant que le rapport annuel sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de l'année 2021 a été adressé pour information à tous les Conseillers municipaux avec l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'en prendre acte par la présente délibération.

Considérant que le rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence de la Métropole en matière de déchets ménagers notamment :

- la présentation des Territoires constituant la Métropole, leur population, les actions en matière de prévention et de gestion des déchets, l'organisation des services et des agents
- les actions de prévention des déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets
- les services, les équipements et indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels, de la collecte sélective, des déchetteries, des collectes spécifiques et du traitement en ISDnD et par incinération des déchets résiduels
- Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets
- Les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets à l'échelle de la Métropole

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_035

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'abroger la délibération n° 2022-99 du 28 septembre 2022.

Article 2 :

De prendre acte de la réception, par les élus, du rapport 2021 de la Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 25 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidar DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 voix contre

Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES

Par 5 voix en abstention

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH

Fait à Gardanne, le 23 mars 2023

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_035

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préfecture
et affiché le :

27 MARS 2023